

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de représentés : 2
Nbre d'absent/excusé : 1*

*Date de convocation : 03/02/2017
Date d'affichage : 10/02/2017*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 7 février 2017

Le sept février deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BOILEAU Florent - M. BINET Frédéric
M. CARON Yves - Mme DELAVENNE Fabienne - M. GAUDRILLER
Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie) et Mme
CHAVIRON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves)

Était absente : Mme CADET Vinciane

M. WALLET Jacky est nommé secrétaire de séance.

Objet : Acquisition d'une auto-laveuse et demande de subvention

Monsieur Jacky WALLET, adjoint au maire, explique au Conseil que l'auto-laveuse de la salle des fêtes est en panne et le coût des réparations s'élèvent à 700 € avec un surcoût de 300 € correspondant aux frais de dépannage. Il précise qu'après réparation du matériel, il n'est pas garanti de son bon fonctionnement. C'est pourquoi, il soumet à l'assemblée la proposition d'acquisition d'une auto-laveuse pour la salle des fêtes et du devis établi par la société Casa Agripro, dont le siège social est basé à Péronne pour un montant de 2 569,00 € HT - 3 082,80 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur WALLET, après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir une auto-laveuse et de retenir la proposition faite par la société Casa Agripro, pour un montant de 2 569,00 HT - 3 082,80 € TTC
- dit que les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET